



LE LIEN

Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
Trimestriel 1€ - DÉCEMBRE 2020 - N°205 www.ferc-cgt.org

VOTE CGT

PAROLE À...
Jean-Marc Nicolas
P.10



LE DOSSIER
Élections TPE
P.11

SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

P.4 / ACTUALITÉ

- . Éducation / Protocole
- . ESR / LPR
- . Campagne Femmes Mixité
- . CCN Animation
- . Sports et APLD
- . Victoire des AS du 93

P.10 / PAROLE À...

. Jean-Marc Nicolas

P.11 / LE DOSSIER

. Professions de foi confédérales

P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Congrès FERC Sup
- . Initiative 2 décembre en Occitanie
- . Compte-rendu journée des assos

P.18 / INTERNATIONAL

- . Enseignant-es et protocole en Algérie
- . Enseignant-es et protocole au Québec

P.20 / RETRAITÉ·ES

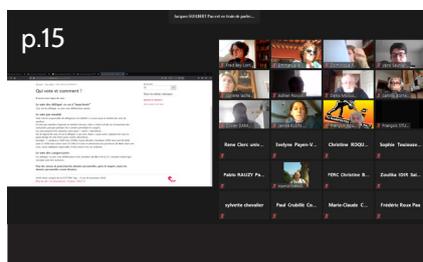
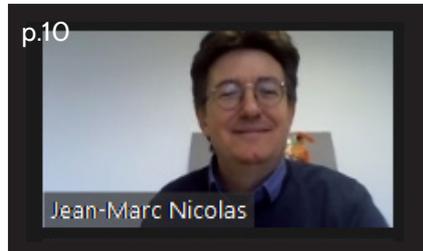
CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

- . Un scandale comparable à celui du sang contaminé
- . De Macron à Daladier
- . Retraités-es : le combat continue
- . Le nouveau forfait « Patient urgence »

le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

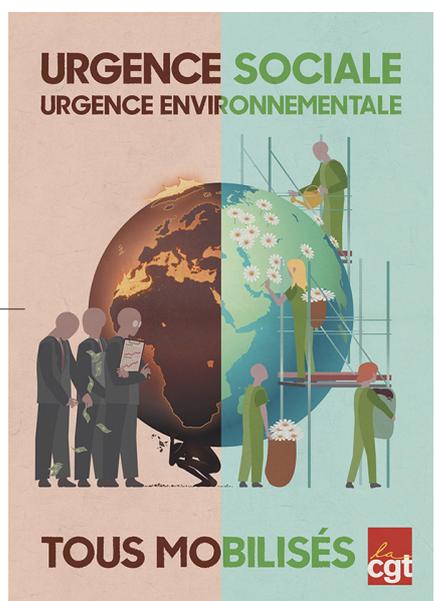
Directrice de publication
Marie BUISSON
n° CPPAP 0325 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition



p.6



p.16





Depuis plusieurs semaines les mobilisations se sont multipliées contre le projet de loi de sécurité globale, son article 24 et la loi de programmation de la recherche, qui visent à réduire encore les libertés individuelles et collectives et les moyens des travailleurs et travailleuses, des jeunes, de dénoncer les projets gouvernementaux et de porter leurs revendications.

Le 5 décembre cette mobilisation a convergé avec celle sur le refus de la précarité, le maintien de l'emploi stable et qualifié, la hausse des salaires, des retraites et des minima sociaux. Et ce n'est pas antinomique ! A l'heure où la crise sanitaire se mue en crise sociale, économique et démocratique, les travailleurs, travailleuses et la jeunesse n'ont pas besoin de plus de sécurité globale mais bien de plus de sécurité sociale. Nous dénonçons les violences policières et la violence sociale infligée par le patronat, les multinationales et le gouvernement qui poursuit encore et toujours sa politique des « premiers de cordées ». Et c'est aux patron-nes des grandes entreprises qu'il choisit d'offrir des centaines de milliards d'aides publiques sans aucune conditionnalité comme la garantie du maintien de l'emploi, des salaires, l'interdiction des licenciements, des délocalisations et des dividendes. Aujourd'hui encore, il fait le choix de faire exploser les exonérations de cotisations sociales patronales, socle du financement de notre sécurité sociale en matière de santé, d'assurance chômage, de branche famille et de retraites. Bruno Le Maire affirmait même il y a quelques jours que la réforme des retraites restait sa priorité, non plus au nom d'une prétendue justice sociale mais pour les

besoins de l'économie ! Il aurait pu choisir de baisser le temps de travail à 32 heures pour partager le travail ; augmenter le SMIC significativement ; dégeler le point d'indice dans la Fonction publique ; augmenter les retraites et les minima sociaux ; créer les centaines de milliers d'emplois qui manquent dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la recherche, de la formation, des transports publics, de la transition écologique, etc.

Alors que, fin 2020, le pays comptera 900 000 privé-es d'emploi en plus et un million de pauvres supplémentaires, alors que le CAC 40 a gagné 1000 points en trois semaines, le gouvernement

Les travailleurs, travailleuses et la jeunesse n'ont pas besoin de plus de sécurité globale mais bien de plus de sécurité sociale

fait d'autres choix. Démultiplier la précarité dans la Fonction publique avec la LPR et la loi de transformation de la Fonction publique. Fermer ou fusionner des services et établissements. Maintenir l'application de la partie non censurée de la loi sur l'assurance chômage au 1^{er} avril 2021 avec une baisse des allocations en moyenne de 22 % voire la suppression de toute allocation pour des centaines de milliers de travailleur-ses précaires. Pour les jeunes c'est la double

peine : le chômage et l'ultraprécarité !

Nous savons que des solutions existent pour que les richesses qui continuent d'être produites par les travailleur-ses servent à une société émancipatrice qui réponde aux besoins de la population. Alors continuons d'en débattre dans nos lieux de travail et de vie pour construire un véritable rapport de force pour contrer les projets du gouvernement et des multinationales !

La crise c'est eux, la solution c'est nous !

Marie Buisson, Secrétaire générale
et **Christine Bariaud**, membre du BF

CRISE COVID : LES PERSONNELS SE MOBILISENT MALGRÉ ET CONTRE BLANQUER

L'annonce d'un nouveau confinement, en version allégée, par Emmanuel Macron pendant les vacances d'automne a eu pour conséquence la mise en œuvre d'un protocole sanitaire « renforcé » dans les écoles et établissements scolaires.

Comme pour les trois précédents protocoles, les personnels ont eu le droit au même mépris de la part de l'institution : annonces quelques jours avant le retour des élèves dans les classes, pas de banalisation des cours qui aurait pu permettre de s'organiser, équipes laissées seules et appelées à se débrouiller pour adapter les préconisations à la réalité des locaux et des effectifs...

Pire, alors que le gouvernement annonçait une montée très forte de l'épidémie et que les médecin-es soulignaient que les enfants de plus de 11 ans étaient tout autant contaminés et contaminants que les adultes, il est vite devenu évident que le protocole n'était renforcé que dans sa rédaction et certainement pas dans sa pratique.

Sans moyens supplémentaires, impossible d'éviter le brassage d'élèves dans les couloirs et celui des classes en lycée alors que les groupes classe sont en partie éclatés en première et terminale, impossible aussi d'imposer la distanciation physique dans les cantines.

Quant au ministre, il continuait d'afficher des taux de contamination extrêmement faibles chez les élèves et les personnels - à se demander pourquoi un renforcement du protocole ! - complètement démentis par santé publique France et peinait à expliquer qu'une cantine n'avait rien à voir avec un restaurant.

Le constat de l'impossibilité d'assurer la sécurité des élèves, des personnels et de leurs familles a très vite mobilisé les personnels, déjà épuisés par la situation depuis septembre et vent debout contre le refus de dernière minute du ministre de les laisser se réunir pour préparer l'hommage à Samuel Paty.

Dès la semaine de rentrée, des grèves et exercices du droit de retrait se sont multipliés, en particulier en lycée.

Une intersyndicale CGT Éducation, FSU, FO et SUD a appelé à une grève le 10 novembre pour exiger des moyens en personnels et en locaux afin de diminuer les effectifs élèves.

La conjugaison des actions locales et de cet appel ont fait reculer le ministre qui a laissé la possibilité aux lycées de travailler en demi-effectifs.

La grève du 10 novembre a été massivement suivie dans les collèges mais a également notablement touché le premier degré.

De même, la colère accumulée chez les assistant-es d'éducation (AEd), en première ligne face à l'épidémie et dans la gestion du protocole, s'est cristallisée par un mouvement de grève le 1^{er} décembre, à l'appel de la CGT Éducation et de SUD et soutenu par le SNES, qui a dépassé le seul cadre sanitaire pour mettre en avant la précarité statutaire et salariale de ces personnels.

On le voit, la colère monte dans l'éduca-

tion nationale et face à l'absence institutionnelle, les personnels sont amenés à s'organiser et à démontrer leur combativité.

Pour autant, rien n'est vraiment réglé dans la lutte contre la crise et ces effets qui aggravent les difficultés et inégalités scolaires accumulées depuis le premier confinement. Le ministre se refuse à modifier les programmes pour y faire face et maintient, contre toute logique, les épreuves de spécialités de terminale en mars par exemple.

C'est un plan d'urgence pour l'École que la CGT et les personnels exigent ainsi que l'abrogation des réformes qui aggravent la logique de tri social du système éducatif et dégradent leurs conditions de travail

Pour ce faire, et pour exiger une revalorisation de l'ensemble des catégories de personnels sans contrepartie, la CGT avec la FSU, FO et SUD appellent les personnels à poursuivre les mobilisations et à se mettre massivement en grève le 26 janvier.



ABROGATION DE LA LPR, DES MOYENS TOUT DE SUITE POUR LES UNIVERSITÉS ET LA RECHERCHE !

Malgré l'adoption de la loi de programmation de la recherche (LPR) par le Parlement, les voix s'opposant au texte continuent de se faire entendre. L'intersyndicale ESR (enseignement supérieur recherche) ne lâche rien. Des mobilisations ont lieu partout en France « pour que la loi de programmation de la recherche reste lettre morte » : 21 sept. devant l'Assemblée, 13 oct., 17 nov., 24 nov., le 10 déc. ... La pétition lancée par les collectifs « Facs et Labos en lutte, RogueESR, Université ouverte » a obtenu plus de 30 000 signatures.

La situation est grave, à un point tel que la colère et l'indignation se mêlent à notre refus de ce qui constitue la remise en cause de nos statuts, celle des financements pérennes à la hauteur des besoins, auxquelles s'ajoute maintenant la remise en cause de la liberté de contestation dans les établissements.

Dans la continuité des politiques qui ont assujéti l'ESR publics aux seuls intérêts du Capital, depuis plus de deux décennies, [voici le contenu, rétrograde et néfaste, de la LPR.](#)

⇒ Elle privilégie le financement de la recherche sur projet, n'ouvre aucun poste supplémentaire de titulaire, aggrave la précarité et attaque les statuts.

⇒ Elle supprime l'exigence d'une qualification par le CNU des maître-sses de conférences pour accéder au corps des professeur-sses des universités et permet, à titre expérimental, de recruter localement des maître-sses de conférences non qualifiés par le CNU.

⇒ Elle crée un délit d'entrave qui attaque les franchises universitaires en pénalisant la contestation dans les établissements de trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Ces deux derniers dispositifs, ajoutés à la dernière minute, ont été adoptés sans concertation ni débat parlementaire véritable. Ils aggravent encore la LPR.

[La FERC CGT dénonce les dérives liberticides de ce gouvernement, dans les universités et ailleurs, et appelle à la mobilisation pour défendre le droit d'informer, de manifester, de se réunir.](#) La ministre Vidal aura pesé de tout son poids auprès du Parlement pour que



la loi soit validée. Elle porte une lourde responsabilité. Elle n'est plus crédible auprès du personnel de l'ESR. Elle a également perdu toute légitimité pour répondre aux besoins de la recherche.

Parallèlement, un protocole d'accord sur *l'amélioration des carrières et rémunérations* des personnels a été proposé aux représentant-es du personnel. Il a été signé le 12 octobre à Matignon par SNPTES, CFDT et UNSA, à grand renfort de com' et en présence du premier ministre. La FERC CGT, avec FSU, FO et SUD, a refusé de signer ce protocole, refusant l'individualisation des rémunérations (extension du RIFSEEP...) et surtout d'avaliser la LPR. [La FERC CGT dénonce le chantage inacceptable du ministère.](#)

Enfin, concernant la crise, l'enseignement à distance dégrade encore les conditions d'enseignement et de travail, aggrave les inégalités sociales entre étudiant-es ; il ne doit pas se généraliser ni se pérenniser. [L'enseignement présentiel, avec les conditions sanitaires qui garantissent la santé des personnels et](#)

[des étudiant-es, doit être rétabli dès que possible. Pour cela, des moyens immédiats doivent être débloqués.](#)

[Où sont les promesses budgétaires de la LPR ?](#) Le budget 2021 est bien un budget d'austérité, malgré les promesses de façade accompagnant la LPR. Il ne permettra pas aux organismes de mettre en œuvre la politique de recherche nationale nécessaire pour produire des connaissances et être à la hauteur des nombreux enjeux actuels. Sans moyens supplémentaires, les emplois de titulaires seront sacrifiés au profit des CDI de missions et chaires juniors.



La FERC CGT exige le recrutement immédiat d'au moins 50 000

personnels titulaires, la titularisation de tous les contractuel-les et précaires sur emploi pérenne, la mise à disposition d'urgence de locaux et la construction de bâtiments. La FERC CGT exige l'abrogation de la LPR.

DROITS DES FEMMES ET CONDITIONS DE TRAVAIL : MÊME COMBAT !

La FERC a lancé en novembre une grande campagne pour les droits des femmes au travail. Chaque mois, la FERC s'associe à une journée internationale pour alerter sur les conditions de travail et de rémunération des femmes, mais aussi sur les questions d'éducation, de recherche, et de culture qui construisent les changements de société nécessaires à une véritable, réelle et concrète égalité entre les femmes et les hommes au travail.

CHANGEONS LES RÈGLES !

C'est bien le but de cette campagne. Dénonçons les injustices salariales : l'écart de salaire est de 314 euros par mois entre les enseignants et les enseignantes¹. Rapportons-les aussi au pouvoir d'achat de près de la moitié du salariat, (70 % dans l'Éducation), qui, dans 80 % des cas, a à charge les enfants en cas de séparation des parents. Interrogeons-nous sur ce qui favorise ces injustices. En rendant visibles ces facteurs, nous ferons entendre le projet de société de toute la CGT.

La première journée de campagne « Changeons les règles ! » le 19 novembre a mis l'accent sur les conditions sanitaires des femmes au travail, sur la nécessité de la gratuité des protections périodiques dont le coût s'ajoute à un pouvoir d'achat déjà inférieur à celui des hommes, sur les conséquences de la journée de carence pour dysménorrhées sur le salaire au rabais des femmes. La journée du 21 décembre alertera sur l'urgence d'une éducation à la sexualité féministe dans les établissements scolaires, pour construire des relations égalitaires entre filles et garçons et mettre un terme définitif aux violences sexistes et sexuelles au travail et dans la société. Elle sollicitera les champs de la recherche pour que les maladies des femmes soient mieux prises en compte, pour que les maltraitances gynécologiques à l'égard des femmes cessent.

D'aucun-es s'étonneront que la CGT prenne en charge ces questions, mais pas les syndicalistes qui savent combien les conditions de travail sont liées aux conditions de vie et excèdent le lieu même du travail. C'est donc toute la FERC CGT qui se mobilise avec les femmes pour changer les règles !

PRÉCARITÉ
MENSTRUELLE
CHANGEONS
LES RÈGLES



CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Le 25 novembre, le collectif femmes mixité de la confédération, auquel participe la FERC, a diffusé en ligne une heure d'information syndicale contre les violences sexistes et sexuelles.

Déconstruire les stratégies des agresseurs, accueillir les victimes, les accompagner syndicalement en faisant valoir leurs droits, et s'organiser au travail pour que cela ne puisse plus arriver, autant de sujets abordés avec clarté et précision sur :

<https://youtu.be/2qyah68B99g>

ON AVANCE !

Le site du ministère annonce le 25 novembre : *Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a demandé que le processus de ratification de la convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la violence et le harcèlement au travail puisse être accéléré.* Cela signifie que la pression que la CGT a exercée sur le gouvernement en revendiquant systématiquement la ratification de la convention 190 porte ses fruits. En élargissant le champ de la responsabilité de l'employeur-se lors des violences sexistes et sexuelles, **cette ratification va modifier le droit français en profondeur et mieux protéger les femmes contre ces violences insupportables.**

Des analyses et des préconisations à retrouver dans le guide *Combattre les violences sexistes et sexuelles*² sur le site égalité professionnelle de la CGT pour affronter les situations de harcèlement sexiste et sexuel toujours plus nombreuses à être dénoncées par nos collègues.

¹ Salaires mensuels moyens des enseignants et des enseignantes du secteur public, en 2016 (France métropolitaine). Source : Traitement DEPP, SIASP, Insee.

² <https://www.cgt.fr/guide-combattre-les-violences-sexistes-et-sexuelles>

LES ASSOCIATIONS AU TEMPS DU COVID

Pour avoir une idée plus globale de ce que vivent les travailleur-ses des associations d'Éducation populaire, nous avons réalisé un mini sondage. Nous avons eu un retour concernant 24 associations de toutes tailles et de toutes les régions.

CÔTÉ PILE : LES TRAVAILLEUR-SES

Ce questionnaire abordait les situations et relations de travail pendant le confinement. En voici quelques réponses :

« Lors du premier confinement, ma situation était claire : chômage partiel. Cette fois, il y a eu une demande de venir en présentiel. Mon métier depuis 27 ans dans l'entreprise est l'animation de cours de dessin peinture. Les centres sont fermés aux activités hebdomadaires et mes élèves sont confinés. Comme mon employeur ne veut pas de chômage partiel, il m'a demandé de donner des cours d'initiation au français pour un public défavorisé. »

« Lors de ce confinement, les centres ont dû fermer au public, aux inscrit-es à nos cours de théâtre pour amateur-trices. Par une lecture des décrets, les organismes de formation « pro » artistiques, eux, peuvent rester ouverts. Ainsi, des employé-es prennent les transports en commun période Covid, pour se rendre dans un centre désert, où, à part le périscolaire, seules ces activités « locations enseignement » ont lieu. Le seul argument mis en avant pour stopper tout débat : le nerf de la guerre, l'argent. »

« Je suis musicienne enseignante. Le télétravail est compliqué. On ne nous fournit pas le matériel. Nous utilisons nos ordinateurs personnels. Je suis obligée de faire des vidéos supplémentaires en plus des cours en visio ou par téléphone pour aider les élèves et/ou leurs parents. »

« La visio-conférence est-elle une manière de travailler adaptée à tous les métiers, y compris à celui d'enseigner la danse ? Comment se fait-il que les mo-

dalités de ce télétravail soient imposées sans aucun dialogue avec l'employée, qui connaît bien son métier, par nature en mouvement ? »

« Je suis prof d'activité en danse orientale. L'employeur veut absolument que je travaille en visio mais aussi me propose un avenant réduisant mon nombre d'heures de cours et donc mon salaire. Par ailleurs, il a proposé à d'autres collègues de signer un avenant qui réduit le nombre de cours mais aussi le taux horaire. Certains ont accepté. »

« Le télétravail est très stressant, cela a des incidences sur notre sommeil et donc sur notre santé, nous nous sentons assez souvent seuls derrière notre ordinateur. »



« La situation sanitaire engendre de l'anxiété chez les enfants et donc des situations violentes. Il y aurait besoin d'analyse de pratique et de formation pour aider les animateur-trices. Cette

situation n'est pas prise en compte. Les travailleur-ses ne sont pas considérés. Absence de prime alors qu'ils-elles côtoient du public et peuvent être infectés par le Covid. Pas de titularisation. Souffrance au travail... »

Enfin, un syndicat relève : « Vous n'avez pas posé une question : comment allez-vous ? » CQFD !

CÔTÉ FACE : NÉGOCIATIONS DANS LA BRANCHE

Pendant ce temps-là, le CNEA et la CFDT, FO et l'Unsa aggravent la situation des travailleur-ses de la branche. Au nom de la reconnaissance de situations remarquables d'emploi et de la cohérence aux réalités d'emplois actuels, ils et elles ont signé un avenant à la CCN Éclat (ex Animation) qui prévoit une double valeur du point, la mise en place d'augmentations individuelles au mérite, la suppression du dispositif de déroulement de carrière... Grands seigneurs, ils et elles ont prévu une augmentation de la valeur du point en... 2022. Tout cela en visio, et mail, sans respecter les règles élémentaires de la loyauté de la négociation.

La FERC a décidé d'ester en justice.

Comble de l'ironie, ceux-là et celles-là mêmes veulent fêter le 75^{ème} anniversaire de l'Éducation populaire. Sans rire !

ACTIVITÉ PARTIELLE DANS LA BRANCHE SPORT : CEINTURE POUR LES SALARIÉ·ES, PAS POUR LES EMPLOYEUR·SES !

La crise sanitaire et la mise en place de confinement ont vu se développer dans des proportions sans équivalent l'activité partielle plus communément appelée chômage partiel. Durant le premier confinement le dispositif a consisté au versement au·à la salarié·e d'une indemnité correspondant à 84 % du salaire net (70 % du brut) prise à charge à 100 % par l'État. A partir de l'été ce dispositif se réduit pour retrouver au 1^{er} janvier 2021 son cadre habituel : le·la salarié·e recevra 60 % du brut et l'entreprise sera indemnisé à hauteur de 36 %. Les secteurs en forte tension comme le sport voient le dispositif initial maintenu jusqu'à leur réouverture le 20 janvier.

08

Le Lien N° 205 - décembre 2020

En parallèle est mis en place un dispositif spécifique : l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD). Là où un accord APLD est signé, les salarié·es pourront être mis à 40 % en activité partielle sur 24 mois avec une indemnité minimale de 84 % du net et une prise en charge pour l'employeur·se de 64 %. L'objectif annoncé étant le maintien de l'emploi.

La négociation dans le sport se déroule dans un contexte où le secteur est très fortement impacté par la crise sanitaire et les mesures qui en découlent. Pour les salles de sport, les employeur·ses avancent la fermeture de 30 % des structures. Les fédérations sportives annonçaient au début de l'année scolaire un déficit par rapport à l'année précédente de 2 millions de licences. Une grande incertitude pèse sur les conditions de la reprise : rapide ou plutôt lente ?

Les mandaté·es FERC ont abordé cette négociation avec l'idée que ce dispositif pouvait être utile aux salarié·es du sport pour limiter les licenciements. La délégation a avancé des propositions à la fois sur les droits des salarié·es et les contreparties, les engagements des employeur·ses.

Nous avons réussi à améliorer le texte en garantissant le maintien des cotisations santé et prévoyance, en renvoyant le montant de l'indemnité à une discussion dans l'entreprise, en augmentant les obligations de l'employeur·se en termes d'accès à la formation professionnelle, et en garantissant la neutralisation des effets de l'APLD dans le calcul des indemnités quelle que soit la cause de la rupture de contrat.

Mais dans la négociation à chaque fois que l'on parlait droit des salarié·es, les employeur·ses répondaient difficultés

économiques alors que d'un autre côté ils et elles refusaient d'interdire le versement de dividendes ou l'augmentation des dirigeant·es.

Lors de cette négociation, nous avons dû faire des propositions en fonction du rapport de force. Bien que ne pesant que pour 20 % de la représentativité, nous avons avec plus ou moins de succès centré les débats autour de nos demandes. Nous avons essayé de rétablir un certain équilibre en amenant les autres organisations syndicales représentatives (CFDT et FNASS) à réclamer avec nous la garantie pour les salarié·es de ne perdre aucun semestre de droit à la retraite. En effet pour le moment rien n'est garanti pour les salarié·es qui, du fait de l'APLD, feraient moins que les 150 heures nécessaires pour l'obtention d'un trimestre. Les 40 % d'activité partielle étant calculés sur 24 mois, les salarié·es peuvent rester plusieurs mois sans heure de travail effectives.

Les employeur·ses maintenant leur proposition, les autres organisations ont décidé d'être signataires de l'accord. La CGT ne le sera pas car, si c'est ceinture, cela doit l'être pour tout le monde !

Pour l'intérêt des salarié·es la CGT continuera à essayer de construire des propositions pour rassembler une majorité des salarié·es et leurs organisations syndicales. Ce n'est pas facile et souvent ingrat mais nécessaire.



Gymnase de la gendarmerie de Sathoney-Camp



JEU, SET ET VICTOIRE POUR LE MATCH À VENIR !

Après les personnels sociaux de de l'Éducation nationale du département 93, ce sont les personnels sociaux de Paris qui ont obtenu gain de cause pour le versement de la prime REP+.

Concrètement, cela signifie que les assistant·es sociaux·ales scolaires (AS) qui percevaient seulement la prime REP d'un montant de 1734 euros par an, alors qu'elles/ils exercent dans des établissements classés REP+, devront percevoir une prime REP+ d'un montant de 4646 euros par an (cette prime a été réévaluée en 2019).

Ces victoires ne sont possibles que par des procédures collectives, grâce aux syndicats qui engagent une action en reconnaissance de droit.

En effet, il s'agissait de reconnaître les droits des assistant·es sociaux·ales de l'Éducation nationale **exerçant à plein temps dans les établissements d'enseignement relevant du programme « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » (REP+)** à bénéficier du régime indemnitaire spécifique aux agent·es **affecté·es dans ces établissements** puisque le décret du 28 août 2015 portant régime indemnitaire spécifique distingue l'exercice et affectation pour le montant des primes afférentes.

Le tribunal, dans sa grande sagesse..., a retenu que : *le principe d'égalité de traitement entre ces personnels lorsqu'ils exercent effectivement leurs fonctions à temps plein dans ces écoles et établissements et sont alors dans une situation identique, alors même qu'ils seraient rattachés administrativement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), implique qu'ils bénéficient de la même prime.*

La décision vaut pour le département mais, par extension, aussi pour toute l'académie et au-delà !

Et la victoire de la CGT éducation 93 et 75 sur ce sujet doit s'étendre.

Par ailleurs, cela peut concerner de la même manière les infirmier·ères régis par les mêmes dispositions.



Enfin, cette décision peut porter sur les sommes non régulièrement perçues dans la limite de la prescription quadriennale et être assortie des intérêts légaux.

Mais déjà un nouveau projet pour l'éducation prioritaire : le projet Elimas

À chaque réforme, on nous explique que l'Éducation prioritaire ne remplirait pas sa mission : les difficultés et les inégalités perdurent. Au prétexte que la carte des réseaux actuelle oublie les Lycées Professionnels, les zones rurales défavorisées et les écoles isolées, une expérimentation dans 3 académies va créer des « contrats passés entre les établissements et les rectorats sur la base de leur projet ». Selon la secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire, il y aura un « cadrage et une grille d'indicateurs nationaux ». Or, instaurer un cadre national avec des indicateurs (lesquels ?) et attribuer des moyens locaux par « projet », c'est incompatible.

La CGT Éducation s'oppose à cette expérimentation inspirée du rapport Azema-Mathiot qui vise, à terme, à liquider les REP. Puisqu'effectivement lycées, ruralité « pauvre » et écoles

isolées sont oubliés, elle exige leur intégration dans une carte refondée de l'Éducation Prioritaire avec les moyens de cette extension.



Pour le service santé et social en Éducation prioritaire, la CGT Éducation revendique :

- l'ouverture de postes en nombre suffisant (au moins un·e AS par lycée ou lycée pro, plusieurs par collège d'Éducation prioritaire articulé au réseau d'écoles) ;
- un·e infirmier·e à temps plein au moins par collège ou lycée ;
- un supplément de salaire (NBI) pour tous les personnels intervenant en Éducation prioritaire ;
- un temps de concertation dans le service (et non en plus) permettant de s'organiser librement en fonction des besoins (équipe disciplinaire, collègues ayant le même groupe classe, échanges de pratiques...).



JEAN-MARC NICOLAS

Nouveau secrétaire général de la CGT FERC Sup, union nationale des syndicats CGT des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.



10

Le Lien N° 205 - décembre 2020

Quel est ton parcours ?

Je suis né et j'ai grandi en Bourgogne au sein d'une famille engagée dans la vie politique, syndicale ou associative, avec mes deux sœurs. L'école et les livres avaient pas mal d'importance à la maison. J'ai terminé mes études avec un diplôme d'ingénieur Télécom.

Aujourd'hui, je suis ingénieur de recherche au Laboratoire d'Optique Atmosphérique (Université de Lille) et je travaille sur le traitement des données d'observation de la Terre depuis l'espace.

Syndiqué à la CGT depuis 2002, j'ai été secrétaire général de mon syndicat, la CGT Université - Lille 1, de 2009 à 2014, puis membre du bureau national (BN) de la FERC Sup CGT à partir de 2014.

Comme pour nombre de camarades, mon engagement syndical m'a conduit à tenir plusieurs mandats au sein de mon établissement : conseil d'administration de l'université, comité technique puis CHSCT.

Depuis 2019, je suis mandaté par la FERC CGT au CHSCT du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, avec mes camarades Lorena (SNTRS CGT), Victor (CGT CROUS) et Emmanuelle (CGT INRAE).

Le congrès de l'Union nationale CGT FERC Sup ?

Le dernier congrès remontait à presque quatre ans (mars 2017). Nous en avons programmé un du 11 au 15 mai 2020, mais il a fallu le repousser après le 1^{er} confinement du 16 au 20 novembre, jusqu'à ce que le second confinement nous empêche finalement de nous réunir physiquement. Nous avons alors décidé de maintenir le congrès en réduisant la voilure, c'est-à-dire en visio-conférence et pour une partie des décisions à adopter seulement : bilans d'activité et financier, quelques modifications statutaires, motions d'actualité et élection d'une nouvelle direction. Nous nous y étions un peu préparés, mais il a fallu inventer de nouveaux schémas d'organisation, trouver les outils, adapter le déroulé, tout ça en moins de trois semaines...

Nous avons collectivement réussi à surmonter les obstacles pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions, permettant ainsi aux **101 camarades, dont 83 délégué-es représentant 33 syndicats et plus de 85 % des mandats** de débattre et de voter. C'est une première expérience encourageante pour la suite. Le débat sur le texte d'orientation, les tables rondes, ou encore les discussions fraternelles autour d'un verre ont dû être repoussés à un congrès extraordinaire dès que les conditions sanitaires le permettront.

Mais ni la crise ni les atteintes aux libertés fondamentales de ce gouvernement n'arrêtent l'action syndicale CGT !

Les premières décisions de la nouvelle direction ?

Le nouveau BN, avec la Commission Financière de Contrôle, comprend vingt-trois camarades venant de toute la France et représentant les différents statuts et métiers du secteur. L'action au quotidien sera impulsée par un **secrétariat permanent de sept camarades**. Cette nouvelle direction devra organiser et construire le travail collectif dans la dynamique du congrès.

Il nous faudra être rapidement efficaces car les luttes engagées contre la Loi de Programmation de la Recherche ou les restructurations du secteur de l'ESR continuent. Mais l'action syndicale doit surtout s'inscrire dans le réel du travail au quotidien, au plus près des collègues, avec nos syndicats.

La première priorité de l'Union Nationale sera donc d'accompagner nos syndicats, d'impulser et de coordonner leur action, et de valoriser leur travail en le partageant mieux.

Cela passe bien entendu par une politique de formation syndicale volontaire en lien avec la fédé et l'interpro, pour permettre à chaque camarade de « s'outiller pour agir ». Et rompre ainsi avec un travail destructeur pour renouer avec un travail qui participe à notre émancipation.

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Sport et loisir : Pourquoi la CGT ?

Nous, salarié-e-s du secteur sportif, de l'animation et des loisirs, nous sommes passionné-e-s par nos métiers et sommes fier-ère-s de partager cette passion auprès du public. Mais la reconnaissance de notre travail n'est pas à la hauteur de notre engagement !

Pour répondre aux différents publics, nous travaillons souvent en horaires décalés, à temps partiel, avec des employeurs multiples et sur des contrats précaires.

Au nom de la passion ou de l'univers associatif, nous sommes souvent incité-e-s à nous asseoir sur nos droits.

Nous sommes trop souvent isolé-e-s et manquons d'espace d'échange et de solidarité, nous permettant d'agir collectivement pour défendre nos intérêts. Avec la CGT, prenons l'initiative pour gagner des droits !

Nous aimons nos métiers, défendons-les ensemble !

La CGT est aux côtés de tou-te-s les travailleur-se-s pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux. La CGT est une organisation efficace et de proximité. Nous agissons notamment dans les commissions paritaires de la branche pour faire progresser nos conditions de travail.

La CGT regroupe des travailleur-se-s qui veulent s'engager pour le progrès social. Le collectif est notre force pour défendre notre utilité sociale et nos qualités professionnelles.

Notre priorité est d'agir concrètement pour améliorer notre quotidien, notamment en ce qui concerne le respect de l'articulation entre les temps professionnels et personnels, ainsi que sur la possibilité de se projeter professionnellement et financièrement sur le long terme.

Pour soutenir l'emploi dans les champs de l'éducation populaire, du sport et des loisirs : pérenniser les associations

Pour soutenir le secteur marchand, le gouvernement mobilise des milliards d'euros, mais pour le secteur associatif, il n'en va pas de même. Les aides publiques sont annoncées à la baisse. Le gouvernement en profite pour poursuivre son projet de désengagement, de transfert de l'action publique aux entreprises et de remplacement progressif des subventions aux associations par des fonds privés (mécénat, appels aux dons et autres cagnottes...).

La CGT se positionne pour :

- l'arrêt immédiat des logiques libérales qui commercialisent le secteur associatif et qui conduiront à la même catastrophe que celle qu'a connue l'hôpital ;
- la création d'un fonds d'urgence, abondé par l'État, de relance des associations et des collectivités territoriales, au même titre que ce qui existe pour les entreprises ;
- l'arrêt de la taxe sur les salaires et de la TVA sur le matériel éducatif.

Dans le sport

La CGT est représentative dans la branche sport, dans les instances ministérielles, dans la fonction publique territoriale et dans les centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps). La CGT est un acteur actif de la charte sociale des JO 2024. Elle participe à toutes les commissions paritaires de la convention collective nationale (CCNS) : prévoyance, santé, formation professionnelle... Nous sommes mobilisés pour la défense de l'emploi, une reconnaissance des temps de travail, l'augmentation des salaires. Nous avons la conviction que la pratique sportive doit être un droit accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire.



Témoignage

Guilhem Trouillas, secrétaire général délégué du syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (Snapec)

« Pourquoi les 700 moniteur-riche-s d'escalade et de canyon du Snapec rejoignent-ils la CGT ? Parce que d'une manière ou d'une autre, que ce soit dans l'associatif, dans les structures publiques ou dans les entreprises, de la "grosse boîte" à l'entreprise individuelle, les moniteur-riche-s d'escalade/canyon subissent les effets des mêmes logiques globales, à la fois délétères en termes de conditions de travail et d'existence et préjudiciables à une éducation sportive populaire et émancipatrice. Parce que nous sommes convaincu-e-s que la défense efficace et pérenne de notre métier ne peut que s'inscrire dans une démarche plus large de transformation de la société, aux côtés des travailleur-se-s dans leur ensemble. »

Dans la branche sport, la CGT s'engage :

- pour la reconnaissance et la valorisation de l'entièreté des temps de travail (temps de préparation, *coaching*, suivi des compétitions et temps d'encadrement des stages) ;
- pour l'amélioration des conditions de travail à temps partiel et des compensations salariales importantes ;

- pour l'accès à des formations qualifiantes tout au long de la vie professionnelle dans le champ du sport.

Métiers de l'éducation, de la culture des loisirs, et de l'animation

La CGT, première organisation syndicale de la branche Eclat, agit en commission des avancées sur les salaires, l'organisation des conditions de travail, la reconnaissance des qualifications, l'évolution professionnelle des salarié-e-s par le biais d'une politique ambitieuse de formation qualifiante.

La CGT défend le projet de l'éducation populaire :

- l'arrêt de la mise en concurrence des associations ;
- une politique publique d'émancipation de la jeunesse, respectueuse de la diversité de ses aspirations et permettant l'appropriation de l'esprit critique.

Et dès maintenant, dans nos associations :

- l'augmentation des taux d'encadrement (un encadrant pour huit enfants de moins de 6 ans et un pour douze enfants plus de 6 ans) ;
- l'augmentation des moyens pédagogiques.



**Du 22 mars au 4 avril 2021,
pour les élections professionnelles dans les TPE**

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Élections professionnelles dans les TPE 2021 Toutes et tous, votez CGT !

Pourquoi la CGT dans l'enseignement privé (indépendant et non lucratif) et dans les organismes de formation ?

Parce que la CGT, c'est une confédération de syndicats interprofessionnels qui défend les salarié-e-s.

Parce que les syndicats de l'enseignement privé et de la formation adhèrent à la Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture qui conduit une réflexion transversale sur l'école et de ses enjeux, sur la formation et l'éducation populaire.

Parce qu'à la CGT on est sûr de pouvoir parler à une équipe de militant-e-s présent-e-s sur le terrain, sur l'ensemble du territoire, attentif-ve-s et solidaires.

Parce que la CGT c'est une tradition toujours vivante de mobilisations et de luttes avec et pour les personnels, fondée sur des convictions humanistes et progressistes.

1) Dans l'enseignement privé non lucratif (personnels Ogec), voter CGT, c'est :

- permettre à un syndicat combatif de représenter toute la communauté éducative ;
- faire entendre la voix de toutes et tous y compris des plus précaires ;
- compter sur des représentant-e-s qui agissent en toute transparence, et en toute indépendance des autorités confessionnelles et des gouvernements ;
- militer et agir pour l'amélioration de nos conditions de travail ;
- combattre clairement toutes les discriminations.

La CGT revendique :

- l'augmentation des salaires, et un salaire minimum à 1 700 euros nets ;
- la prise en compte de la plurifonctionnalité dans la rémunération ;
- le retour aux 58 jours de congés payés pour TOUT le personnel ;
- l'exonération de frais de scolarité pour les enfants du personnel ;
- l'instauration pour toutes et tous d'un supplément familial de traitement et d'une indemnité de résidence ;
- l'indemnité de départ à la retraite calculée sur la période totale passée dans l'enseignement privé et pas seulement dans le dernier établissement ;
- l'accès à une formation de qualité tout au long de la carrière ;
- la reconnaissance de la pénibilité des métiers, et la considération qu'ils méritent.

2) Dans les organismes de formation (OF) et l'enseignement privé indépendant (EPI)

La CGT négocie *via* le SNPEFP-CGT au sein des commissions paritaires de branche des avancées pour les salarié-e-s.

Ces branches se distinguent par une forte féminisation, les contrats atypiques (CDDU, CDII), le temps partiel imposé. La CGT revendique l'embauche de tou-te-s les salarié-e-s en CDI à temps plein sauf lorsque le temps partiel est un choix.

Ces secteurs se recomposent à cause de la réforme de la formation professionnelle et de l'appétit de grands groupes financiers. La CGT se bat auprès des salarié-e-s des TPE menacé-e-s par la fermeture de leurs établissements et le *dumping* social. Nous refusons que le moins-disant soit la règle !

« Paroles de salarié »

Je travaillais dans une école bilingue de l'EPI comptant 6 salariés. J'ai appris en même temps que mes collègues, pendant nos vacances d'été, que l'école ne rouvrirait pas en septembre. C'était la panique ! la CGT nous a accompagnés dans nos relations avec le liquidateur judiciaire et nous défend devant les Prud'hommes.

Pour protéger les salarié·e·s des TPE, nous revendiquons le retour du rôle central des branches dans la négociation. Des accords d'entreprise moins favorables que la convention collective ne doivent plus exister.

Bien avant la pandémie, qui a déstabilisé l'économie du pays et renforcé la précarité des salarié·e·s des OF et de l'EPI, la CGT, consciente des conséquences sociales du télétravail, réclamait que s'ouvrent des négociations sur le travail à distance afin de l'encadrer et de prendre en compte les évolutions du métier de formateur·rice et d'enseignant·e face à l'outil numérique.

« Paroles de salarié »

Je suis assistante dans un organisme de formation. Pendant le confinement, j'étais en télétravail. J'ai dû me familiariser avec des logiciels que je n'avais jamais utilisés en m'autoformant. L'employeur refusait de comptabiliser le temps de formation comme du temps de travail. Le SNPEFP-CGT est intervenu. Ça a marché, j'ai été payée de mes heures !

La crise du Covid-19 a montré combien la protection de la santé des salarié·e·s est une priorité. La CGT dans l'EPI et les OF revendique l'abandon des jours de carence pour tou·te·s les salarié·e·s après un an d'ancienneté et la prise en charge par l'entreprise de trois jours de congé pour enfant malade.

Quelques revendications spécifiques aux organismes de formation

- reconnaissance des qualifications, des compétences et de l'expérience acquise dans l'exercice du métier ;
- respect du délai de prévenance en cas de changement de planning ;
- régime prévoyance : mêmes prestations pour les non-cadres que les cadres ;
- ratio de 50/50 : une heure de face-à-face donne lieu à une heure de temps de préparation.

Quelques revendications spécifiques à l'enseignement privé indépendant

- reconnaissance des qualifications et de l'expérience : passage automatique de l'échelon B à l'échelon C après cinq ans ;
- interdiction des avenants au contrat de travail qui diminuent rentrée après rentrée le volume horaire global des enseignant·e·s, renforçant ainsi leur insécurité ;
- lutte contre les CDD d'usage à répétition qui sont illégaux et ouverture au sein de la branche de négociations pour mieux encadrer leur utilisation.



**Que vous soyez salarié de
L'EPNL, de l'EPI ou des OF,
Votez CGT, c'est voter
pour vous !**

CONGRÈS DE LA CGT FERC SUP EN VISIO : UNE INNOVATION, MAIS RIEN NE VAUT LE PRÉSENTIEL !

Le congrès de l'union nationale CGT FERC Sup s'est tenu du 16 au 20 novembre 2020, avec une centaine de congressistes. Il devait à l'origine se tenir en mai à Obernai, mais il a dû être repoussé en novembre en raison de l'épidémie de Covid-19 et du premier confinement. Plutôt que de le repousser une seconde fois, la direction de la CGT FERC Sup a décidé de le maintenir malgré le second confinement, mais en utilisant les outils de visio conférence. C'était une première pour une organisation dans le champ fédéral de la CGT !

Cette décision n'a pas été prise de gaité de cœur, la fraternité et les échanges directs entre camarades sont, et restent, des éléments essentiels des congrès à la CGT. C'est pourquoi ce congrès a réduit son périmètre à l'adoption des bilans d'activité et financier, à une modification des statuts, à un débat sur l'actualité et à l'élection d'une nouvelle direction. Il sera complété par un congrès extraordinaire dans un format classique dès que la situation sanitaire permettra de le faire en toute sécurité.

Reste que « nécessité fait loi » ! L'action de la CGT ne se laisse pas arrêter, ni par l'épidémie, ni par le confinement, ni par les mesures de gouvernement qui cherche pourtant à entraver l'action syndicale en s'en prenant aux libertés fondamentales et en limitant outrageusement les libertés de mouvement. Sa frénésie technocratique dépasse largement ce que la situation sanitaire exigerait, tout en étant souvent en retard ou en décalage par rapport aux nécessités de protection des salarié-es et des usager-es...

Une équipe de 7 camarades a assuré l'organisation technique de ce congrès pour utiliser au mieux les outils numériques à disposition. De l'avis des congressistes, l'organisation a permis d'assurer l'expression de toutes et tous avec une fluidité remarquable des débats et la sécurité des votes. Un seul plantage du système de vote a été à déplorer, qui a été relancé dans la nuit. Les sessions ont été raccourcies pour alléger les journées en visio.

Un congrès en visio ne permet pas de discuter et de voter un document



d'orientation et des amendements. Toutefois, ce congrès a pu voter deux textes : un appel du congrès à la mobilisation contre la LPR, pour des créations de postes et de locaux immédiatement. Une résolution de 4 pages fait office de mini document d'orientation avec quelques points d'analyse et un rappel des principales revendications. Des débats et des votes sur des formulations ont eu lieu en plénière, mais

pour autant nous interdire d'utiliser les techniques et les méthodes déployées à cette occasion pour faire vivre et dynamiser notre démocratie syndicale. La nouvelle direction s'engage à faire un congrès extraordinaire centré sur l'orientation dès qu'une fenêtre de tir « sans confinement » sera en vue.

Le congrès a élu un nouveau Bureau National ainsi qu'une nouvelle CFC.

Le BN a élu un secrétariat permanent de sept camarades, dont une nouvelle administratrice Solveig Langen et une administratrice adjointe Camille Borne. Jean-Marc Nicolas du syndicat CGT FERC Sup de l'université de Lille a été élu Secrétaire général de l'Union nationale.



l'exercice reste compliqué en visio. Deux questions notamment ont pu faire l'objet d'un débat : la question du retour de l'enseignement en présentiel et celle des lois et mesures liberticides, tendant à une fascisation du pouvoir.

Nous espérons que ce premier congrès en visio sera également le dernier, sans

La FERC CGT se réjouit de la bonne tenue du congrès et de la réussite collective de son organisation dans un contexte difficile. Elle félicite la nouvelle direction, avec qui elle continuera à travailler, afin de contribuer au développement de l'Union CGT FERC Sup.

EN OCCITANIE :

URGENCE ENVIRONNEMENTALE ET URGENCE SOCIALE, MÊME COMBAT !

Le collectif FERC CGT en Occitanie a pris l'initiative d'une journée d'étude le 2 décembre, co-organisée avec Greenpeace, ATTAC, ANV-COP 21 et Alternatiba, et transformée en matinée en visio.

Ce sont 30 participant-es venant des départements de toute la région qui ont contribué à cette matinée. Outre les syndicats de la FERC CGT (CGT Educ'Action, SNEIP CGT, SNTRS CGT, CGT INRAE, CGT FERC-SUP, CGT des universités de Montpellier...), nous avons noté la présence de camarades territoriaux, de la santé-action sociale, du secrétaire général de l'UD CGT 66 ou encore de camarades des UL CGT de Perpignan et de Montpellier.

La matinée s'est tenue en 3 parties

En premier lieu, les militant-es de Greenpeace ont présenté les enjeux écologiques en région Occitanie. La région est en effet l'une des régions dans lesquelles les questions écologiques sont très importantes. Ce n'est pas un hasard si le Conseil Régional se targue d'un « Green New Deal » qui ne sera qu'un « greenwashing » sans un rapport de force pour relier efficacement urgence environnementale et urgence sociale. Ainsi l'énergie

la cgt FERC

Urgence sociale urgence environnementale même combat !

**URGENCE SOCIALE
URGENCE ENVIRONNEMENTALE**

TOUS MOBILISÉS cgt

Introduction : Nicolas Ribo (CGT Educ'Action Montpellier)

*Enjeux écologiques en Occitanie (20 minutes puis débat 30 minutes)
Titouan Billon (Greenpeace)*

*Education et écologie (20 minutes puis débat 30 minutes)
Matthieu Brabant (FERC CGT)*

Pause

*Plus Jamais ça (20 minutes puis débat 30 minutes)
Marie Buisson (FERC CGT)
Jean François Julliard (Greenpeace France)*

Conclusion : Marie Buisson

Logos des partenaires : actionnisme, ATTAC, Greenpeace, SNEIP, SNTRS, INRAE, FERC, UNICEF, YOUNG, 350.org, etc.

renouvelable concerne aujourd'hui 15 % de la production énergétique régionale : un objectif de 100 % ne peut être atteint, par exemple, qu'avec une politique ambitieuse en matière de transport et donc en matière de développement ferroviaire. Le combat mené pour le « train des primeurs » reliant Rungis à Perpignan est, dans cette logique, primordial.

secrétaire générale de la FERC CGT et co-animatrice du collectif confédéral CGT Environnement (Marie Buisson) ont animé un débat de présentation de l'initiative *Plus Jamais Ça*. Cette initiative doit vivre sur le terrain. Des collectifs existent déjà (dans les Pyrénées-Orientales, à Montpellier, dans le Gard...) mais des difficultés ou des malentendus existent.

En deuxième lieu, le collectif FERC CGT Occitanie a animé un débat reliant les questions éducatives et écologiques. Le ministère de l'Éducation nationale tente désespérément de verdir sa politique. Une circulaire est parue en ce sens en septembre 2020 et des évolutions sont notées dans les programmes. Même très insuffisante, cette brèche doit être saisie. Mais cela ne peut se faire qu'en donnant un sens à ce travail pédagogique, pour une approche critique.

Enfin, le président de Greenpeace France (Jean-François Julliard) et la

Il ne s'agit pas de mettre sous le tapis les divergences que nous pouvons avoir avec certaines organisations environnementales (sur le nucléaire par exemple) mais il s'agit de partir de ce qui nous rapproche (la conscience que les urgences environnementales et sociales doivent être traitées en même temps) et de construire un rapport de force pour revendiquer.

LE PROGRES SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL C'EST POSSIBLE ET URGENT !

Logos des partenaires : SYNDICATS, cgt

JOURNÉE D'ÉTUDE DES ASSOCIATIONS

Le 9 octobre dernier, dans un contexte difficile où le protocole sanitaire et la vigilance étaient de mise, 25 camarades issus du secteur associatif se sont réunis pour approfondir leur connaissance et leur réflexion sur les orientations et projets du gouvernement vis-à-vis des associations et notamment des associations d'Éducation populaire.

Deux rapports ont été présentés à l'Assemblée nationale pour servir de base à des projets de loi : le rapport *Nouvelle philanthropie à la française* rédigé par Sarah El Haïry et le rapport sur les stratégies d'alliance et la co-construction des territoires. Ils mettent à mal le modèle associatif de la loi 1901 et visent le démantèlement de la vie associative et de l'action publique des citoyen·nes organisés en associations, et notamment dans l'Éducation populaire.

Marie Buisson, (SG FERC) a rappelé que notre fédération s'est fondée en 1982 avec l'Éducation populaire et les acteur·trices de la politique éducative en général.

La FERC a ensuite travaillé à la structuration et à la maturation progressive de notre syndicalisme CGT dans les associations.

Notre soutien aux associations d'Éducation populaire qui portent un projet d'émancipation et de transformation de la société est un soutien critique.

Nous devons à la fois nous battre pour obtenir des financements publics à la hauteur des enjeux mais aussi pour conquérir de nouveaux droits pour les salarié·es pour qu'ils et elles aient, entre autres, des emplois stables et des salaires décents.

Alain Lemarchand, chargé de la veille sur les projets gouvernementaux pour l'UG MJC et la Ferc Assoc' est ensuite entré dans le vif du sujet.

Le rapport *Nouvelle philanthropie à la française* a pour objectif de palier aux baisses cumulées de financements publics consacrés aux associations par des **financements d'entreprises privées, via le don et le mécénat**. Il est difficile de combattre un projet qui se réclame du don, de la générosité. Peut-on être contre la générosité ?

Il était essentiel de décortiquer ce mot, de le mettre en perspective. Eh bien non, la philanthropie, ça n'a rien de généreux. La philanthropie n'a rien à voir avec les dons que l'on fait au Secours populaire.

*Comme le dit Paul Lafargue :
Voler en grand et
restituer en petit,
c'est la philanthropie.*

A travers une analyse historique de l'évolution de la philanthropie à travers les siècles, Alain a mis en évidence que les riches étaient les principaux bénéficiaires de leurs soi-disant dons. Ils leur permettaient de se créer une belle image, de financer unique-

ment ce qui les intéressait tout en s'exonérant de leur obligations fiscales et sociales. La philanthropie, c'est le contraire de la solidarité.

La construction historique de ces projets démontre la volonté de remplacer le financement public par du mécénat d'entreprise, de faire porter aux entreprises la réponse aux besoins sociaux et de transformer les associations en simples exécutrices dépouillées de leur projet d'émancipation.

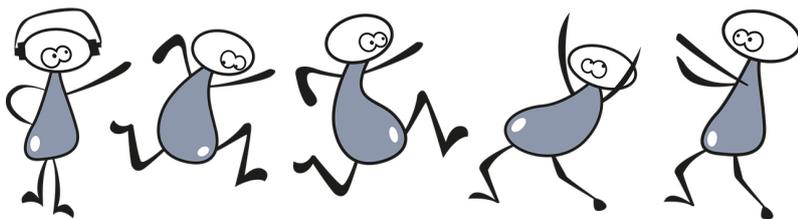
L'idée n'est pas d'attaquer de front la loi 1901, mais de la contourner, de la vider de son sens pour une partie des associations. Notre modèle social leur est insupportable.

On a discuté pêle-mêle de la répression du premier mouvement associationniste en 1848, de l'émergence des syndicats au 19^e siècle, de la situation des associations prise entre la marchandisation par le privé et la commande publique.

On a enfin dénoncé ces bénévoles qui viennent exercer du pouvoir au sein des CA des associations. Les salarié·es y sont les plus mal menés, les plus précarisés.



Cette réunion riche et intense nous a outillés et armés pour combattre ces projets délétères. Quelques camarades se sont proposés pour produire des documents et animer des réunions qui nous permettront d'aller à la rencontre des acteur·trices du secteur afin d'interpeller leurs élu·es et leur CA.



SITUATION PROBLÉMATIQUE DANS L'ÉDUCATION EN ALGÉRIE

La rentrée scolaire en Algérie en septembre dernier a été plus que problématique.

18

Le Lien N° 205 - décembre 2020

Pour bien comprendre, il est important de parler de la situation actuelle de notre école qui verse dans tout sauf dans la modernité et la citoyenneté : une école qui encourage tout sauf les compétences et les savoir-faire ; une école avec des classes surchargées auxquelles s'ajoute « l'énormité » des programmes et des horaires.

A titre d'exemple, les classes techniques maths ont un horaire de 36 à 38 heures par semaine ! Ce qui ne permet pas à l'enfant de s'épanouir et d'exercer des activités culturelles et sportives nécessaires pour son évolution mentale et corporelle.

De plus, les programmes sont loin d'être attractifs pour l'enfant. Nous sommes loin du « savoir être et vivre » selon les directives de l'UNESCO.

Les établissements sont dans une situation alarmante. L'austérité imposée par le gouvernement n'arrange rien. La nouvelle génération d'enseignants doit faire face au manque de formation criant sur le plan pédagogique. Ce problème est d'ailleurs la cause de nombreux conflits qui apparaissent chaque année dans les établissements scolaires.

Notre système, gangrené par la corruption, est ce que l'on nomme une « Médiocratie ». Il tue toute créativité chez les fonctionnaires.

La seule et unique alternative pour remédier à cette situation catastrophique qui deviendra bientôt chaotique, c'est bien de se mettre autour d'une table et de rouvrir les discussions autour du statut pour essayer de sauver ce qui reste car actuellement celui-ci ne permet pas l'émergence de compétences et freine l'évolution de l'esprit créatif.



Vous ne serez pas surpris par le fait que le Covid n'arrange en rien la situation de l'école en Algérie.

Le protocole pédagogique exceptionnel adopté pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus, a été récemment modifié. Le ministère de l'Éducation nationale a donc procédé à l'allègement du programme scolaire et du volume horaire. Un allègement qui demeure « insuffisant ». Après la répartition des classes d'élèves en deux groupes et le passage d'une séance de cours d'une heure à 45 minutes, une nouvelle organisation pédagogique vient d'être mise en place. Les programmes scolaires ont été allégés davantage et le volume horaire également. *Il s'avère que le rythme de travail adopté au départ a été pénible à supporter pour les élèves, les enseignants et tout le corps administratif. Après des protestations dans certaines wilayas (régions administratives), le ministère de l'Éducation nationale a décidé de réduire le volume horaire et le nombre de séances hebdomadaires.*

Le recours au système de groupes et le manque de salles de cours ont

contraint certains établissements scolaires à travailler les samedis. Problème : le transport est interdit durant le week-end.

Nous interpellons la tutelle pour revoir une nouvelle fois, le volume horaire des matières et à alléger au maximum. Mieux vaut sauver l'année scolaire avec un « minimum » que de fermer les établissements. **La crise sanitaire du Covid 19 a dévoilé toutes les failles du système éducatif qui nécessite une refonte que nous revendiquons depuis des années. Il faut donc revoir les programmes qui sont actuellement trop chargés, revoir les volumes horaires, les rythmes scolaires, et même les périodes des vacances.**

Nabil Ferguenis

Conseiller principal d'éducation dans un collège à Béjaïa

Chargé de communication au STE (Syndicat des travailleurs de l'Éducation)

L'Algérie connaît aussi la division syndicale puisqu'elle compte 23 organisations dans le champ de l'Éducation. Le STE est affilié à l'Internationale de l'Éducation.

QUÉBEC – L'ÉDUCATION EN TEMPS DE PANDÉMIE

Le Québec a été frappé de plein fouet par la deuxième vague du Covid-19 dans les semaines qui ont suivi la rentrée scolaire en septembre avec une différence notable avec la première vague. Cette fois-ci, ce sont toutes les régions du Québec ou presque qui sont en zone rouge ou orange alors que la première vague avait surtout frappé la grande région de Montréal.

Dès la rentrée scolaire en septembre, toutes les écoles primaires et secondaires ont pu rouvrir après six mois de fermeture (à l'exception des écoles primaires en région qui avaient pu rouvrir en mai) mais en imposant des mesures sanitaires strictes qui ont dû être renforcées en octobre. Ainsi, chaque classe d'élèves constitue une « bulle ». Dans la mesure du possible, ces bulles ne doivent pas être mélangées.

Dans les écoles primaires, le personnel et les élèves du 3^e cycle doivent porter le masque ou le couvre-visage dans les zones communes. En classe, le masque peut être retiré (élève et membres du personnel) mais le personnel doit maintenir une distance de 2m avec les élèves.

Au secondaire, le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des élèves, et ce, même en classe et à l'extérieur sur le terrain de l'école depuis le 5 octobre. Les élèves de 4^e et 5^e secondaire sont en mode d'enseignement hybride, soit 1 jour sur 2 en classe et l'autre à distance.

Un dialogue social fructueux

La CSQ et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ont réussi à établir des mécanismes de dialogue social avec le ministère du Travail et le ministère de l'Éducation depuis le début de la pandémie.

Ainsi, la CSQ est représentée à un comité de vigie mis sur pied par le ministre du Travail, dont le mandat est de traiter des problèmes de relations du travail et de veiller à l'application des mesures sanitaires. Lors des réunions de ce comité qui se



réunit régulièrement, la CSQ a pu présenter des cas de non-respect de ces mesures par certains centres de services scolaires. Par exemple, la CSQ a obtenu que les enseignantes enceintes puissent avoir droit à un retrait préventif, droit que leur refusaient certains employeur-ses. Alerté par ce comité de vigie, les instances gouvernementales concernées ont rappelé à l'ordre les employeur-ses récalcitrants.

La FSE de son côté a des échanges fréquents avec le cabinet du ministre de l'Éducation au cours desquels la FSE discute, par exemple, des modalités de l'enseignement à distance. Ainsi, lorsqu'une classe ou une école ferme à la suite d'une éclosion du Covid, elle passe aussitôt en mode virtuel. On y a aussi discuté des modalités d'utilisation des caméras en classe.

Concernant l'évaluation des élèves, la FSE a obtenu qu'il y ait deux bulletins au lieu de trois, plaidant que le temps disponible devait d'abord servir à l'enseignement et l'acquisition de connaissances plutôt qu'à l'évaluation. La FSE a aussi obtenu l'ajout de trois



**Centrale des syndicats
du Québec**

jours pédagogiques au cours de l'année pour permettre la planification et la formation.

De plus, la FSE a fait reculer le gouvernement du Québec lorsque celui-ci a proposé que toutes les écoles ferment pendant un mois durant le temps des fêtes. Les enseignantes et enseignants ont refusé ce congé prolongé car il aurait été catastrophique pour les élèves en difficulté.

En effet, le taux d'échec a beaucoup augmenté en cette période de pandémie. Selon les statistiques, 30 % des élèves seraient en situation d'échec comparativement à 10 % l'an dernier à la même période.

En refusant ce congé, les syndicats de l'éducation ont montré à l'ensemble de la population qu'ils avaient à cœur la réussite des élèves, et ce, même si le personnel enseignant vit des conditions de travail très difficiles et un très grand stress.

Luc Allaire,

Responsable des relations internationales à la CSQ

Secrétaire général du CSFEF, la branche francophone de l'Internationale de l'Éducation.

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

UN SCANDALE COMPARABLE À CELUI DU SANG CONTAMINÉ

Le 18 novembre dernier sur FR3, l'émission « Pièces à conviction : que se passe-t-il vraiment dans les EHPAD ? » a fourni des faits accablants (nous en avons donnés dès le 17 mai dans le communiqué du secrétariat).¹

20

Le Lien N° 205 - décembre 2020

Entre mars et juin : plus de 10 000 décès de personnes âgées, non dans les hôpitaux car l'accès leur avait été interdit de fait, mais dans leur chambre d'EHPAD ; des milliers de personnels de ces établissements contaminés faute de protection et de tests. Les consignes de recours aux médicaments de soins palliatifs (Rivotril) ont été abordées. Une soignante a déclaré dans le reportage : *Quand on a reçu ces directives, ça nous a choqués, de se dire que là, on ne donnait aucune chance aux personnes âgées de s'en sortir. Quand une personne âgée n'est pas hospitalisée et qu'ensuite, ce qu'on lui propose, c'est une sédation dès l'instant qu'elle va présenter une détresse respiratoire... ma première réaction, ça a été : on nous demande de faire une euthanasie passive auprès de nos résidents.*

D'autres témoignages ont confirmé. Dans le débat qui a suivi, la ministre chargée de l'autonomie, Brigitte Bourguignon, s'est indignée de ces propos en démentant - contre toute évidence - que de telles consignes aient été données². Très mal à l'aise et agressive, elle s'est permise de demander à notre camarade Christophe Prudhomme, porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF) présent, de choisir entre syndicaliste et médecin !

Les téléspectateur·trices ont fait le rapport avec le deuxième confinement, avec la bombe à retardement des opérations et soins déprogrammés, avec les conséquences psychiques des restrictions de liberté et des interdictions de visite.

Les « allègements » conditionnels

annoncés par Macron ne s'accompagnent d'aucune ouverture réelle de lits, ni de création de postes, ni d'augmentation des salaires. Ses appels à l'union sacrée contre le Covid-19 resteront sans effet, car ce n'est pas la population - en particulier âgée - qui est responsable de la saturation des hôpitaux mais bien son gouvernement qui a fermé 7500 lits en deux ans et n'a rien fait pour l'hôpital depuis la première vague ; ils resteront sans effet car sa politique est celle du capital qui a saisi cette pandémie pour frapper la classe exploitée, restructurer - c'est à dire détruire - le plus de productions possible, casser tous les droits conquis par la lutte de classes.

Des personnels et cadres de santé confirment qu'en raison des tensions d'effectifs dans les établissements, des soignants testés positifs au SARS-CoV-2 sont amenés à travailler. » (Le Monde du 23 novembre), non seulement dans les EHPAD mais aussi dans les hôpitaux.

Toujours pas d'infirmier·e de nuit dans la plupart des EHPAD, trop peu de médecin·es coordinateur·trices, une douche tous les 3 jours, quelques minutes pour faire manger, privation de visites à peine levée, etc. La liste est interminable. Le scandale continue, mais...



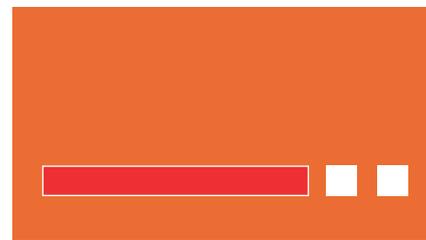
Mais, devant le refus unanime des médecin·es et des infirmier·es, Véran a dû renoncer à son projet de profession intermédiaire (entre médecin·e et infirmier·e) ; les personnels du secteur sanitaire et

médico-social de la Fonction publique hospitalière ne lâchent rien pour avoir elles et eux aussi les 183 € de complément indiciaire ; malgré la répression et les interdictions, les



manifestations se multiplient pour la levée de l'état d'urgence et le retrait de la loi « de sécurité globale ». L'espoir est là.

Philippe Bouyries,
Secrétaire de l'UFR



¹ <https://www.ferc-cgt.org/hecatombe-dans-les-ehpad-une-discrimination-criminelle>

² https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_ehpad_etablisements.pdf
et
<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie-prise-en-charge-personnes-agees-covid-19.pdf>

DE MACRON À DALADIER ET VICE-VERSA

Les dernières mesures d'Emmanuel Macron, en particulier sa Loi de sécurité globale, traduisent un déplacement marqué du curseur politique vers une droite de plus en plus autoritaire. Fi désormais d'une sensibilité « citoyenne » où il se fait porte-parole de la société civile, d'un regard humaniste, où l'on dénonce le caractère colonial de la guerre d'Algérie et où est réhabilité Maurice Audin, mathématicien communiste, torturé et exécuté durant le conflit.

Macron, depuis 2017, restreint de plus en plus les libertés démocratiques et républicaines. Il détricote le code du travail, en procédant par ordonnances. Avant le premier confinement, il utilise l'article 49-3 pour faire passer une autre réforme anti-sociale sur les retraites à points. La crise sanitaire et le terrorisme ont eu pour effet d'accélérer ce tournant autoritaire. De confinement en confinement, nous sommes passés d'un état d'urgence sanitaire à un régime transitoire pour retrouver à nouveau un régime d'exception. Un conseil de défense à ascendant présidentiel dispose de notre destinée. Une loi sur le séparatisme cible, par-delà l'islamisme radical, l'immigration musulmane.

L'article 24 et autres de la loi de sécurité globale sont applaudis par une droite décomplexée à l'unisson avec le Rassemblement national.



Cette pente autoritaire s'affirme et n'est pas sans rappeler des précédents lourds de conséquence.

L'entre-deux guerres nous ramène à un autre visage, celle du chef radical Édouard Daladier. L'homme de Munich¹, dénonce avec vigueur en 1934, au Congrès radical de Nantes,



« Les 200 familles » et il participe à la constitution du gouvernement de Front populaire en 1936 et à sa victoire. Il en devient deux ans plus tard son grand pourfendeur. En novembre 1938, la loi sur les 40 heures devient pour lui *une loi de paresse et de trahison nationale*. Le 6 octobre il dispose des pleins pouvoirs, procède par ordonnance face à un Parlement qui ne se réunit pratiquement plus. Ce même automne 1938, il promulgue une loi qui prévoit l'internement des *indésirables étrangers dangereux pour la sécurité nationale ou la sécurité publique*. Les camps d'internement visent les Juif-ves d'Europe centrale fuyant le nazisme, les réfugié-es espagnols et les opposant-es politiques. Édouard Daladier réprime violemment la grève du 30 novembre 1938 lancée par la CGT. Celle-ci s'élève principalement contre la remise en question des 40 heures et les facilités de licenciement

laissées au patronat. L'extrême droite dès cette époque exige la dissolution du Parti communiste, relayée par un certain nombre de médias. Celle-ci deviendra effective à partir d'août 39, avec le Pacte germano-soviétique.

La série des décrets-lois adoptée par É. Daladier et Paul Reynaud, servent le régime de Vichy dès 1940, régime qui se contenta d'y puiser l'arsenal totalitaire dont il avait besoin les premières années de son exercice.

Patrick Serbit

¹ En septembre 1938 Daladier rencontre Hitler avec Chamberlain à Munich, et accepte « au nom de la paix » le début du dépècement de la Tchécoslovaquie.



Source gallica.cnfr / Bibliothèque nationale de France

RETRAITÉ·ES : LE COMBAT CONTINUE

« Êtes-vous secrétaire, ouvrier·e, technicien·ne, ingénieur·e, commerçant·e, agriculteur·trice, fonctionnaire territorial, fonctionnaire d'État, chômeur·se, retraité·e (...) ?
Cocher la case correspondante. »



Combien de fois avez-vous rempli ces questionnaires mettant au rang de professionnel·le le·la chômeur·se. Pour le·la retraité·e, c'est pareil.

Or comment définir la condition sociale du·de la retraité·e sans faire référence à son passé professionnel : prof, technicien·ne, ouvrier·e spécialisé, PDG d'entreprise dénationalisée, footballeur·se, élu·e cumularde, tous retraité·es. C'est plus précis, non ?
Ben oui, quoi, la classe sociale et la lutte des classes c'est pour la vie !

La contre-réforme de l'Assurance Maladie (participation forfaitaire pour chaque acte ou consultation médicale, 1 € ; franchise pour les médicaments et actes paramédicaux, 0,50 € ; franchise pour les transports, 2 €) touche particulièrement les travailleur·ses retraités contraints de prendre davantage soin de leur santé. Les luttes menées contre les attaques concernant les 6 derniers mois travaillés par les fonctionnaires comme l'allongement de l'âge de départ et la retraite à points, l'augmentation de la pension ... ne sont pas éteintes. Les retraité·es, notamment celle et ceux de l'enseignement, de la recherche et de la culture doivent prendre une part

importante du combat qui les concerne et concerne la génération de retraité·es à venir. Mais sans l'organisation de classe et de masse comment rassembler ces travailleur·ses ?

Un certain nombre d'adhérent·es de la CGT partant, ou plus exactement arrivant, en retraite, font le choix d'assurer leur continuité syndicale par attachement à la CGT en continuant de cotiser auprès de leur syndicat. D'autres, conscients de la nécessaire poursuite de leur combat de classe, choisissent d'apporter leur aide au plan interprofessionnel en militant dans les unions locales. Dans un cas comme dans l'autre, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Mais combien d'adhérent·es, voire de responsables de nos syndicats se retirent chaque année persuadés de n'être plus utiles, de n'avoir plus rien à défendre privant leur syndicat de leur présence ? Privant leurs collègues également retraité·es de l'organisation syndicale dont ils et elles ont toujours besoin, de l'expérience militante dont nos plus jeunes pourraient jouir, de leur participation à la structuration d'une section retraité·es de leur établissement, d'un lien départemental

ou régional des retraité·es de leur profession ?

Comme pour nos camarades actifs le lien avec l'interpro, passe tout d'abord par l'adhésion à la structure de base que constitue le syndicat. C'est pourquoi ses responsables doivent veiller à proposer aux futurs retraité·es comme à ceux et celles dont le contact a été provisoirement coupé de maintenir leur participation à l'activité syndicale, leur présence dans les commissions exécutives et participer sous l'impulsion de la C.E. à la constitution d'une structure retraité·es.

Nous vivons une période historique dans le développement de la lutte contre la casse des conquises. La pandémie sert déjà de prétexte aux possédant·es et à leur gouvernement pour s'attaquer à ce qu'il en reste. Malgré la puissance des moyens humains mis en mouvement, il est indispensable de les amplifier. C'est possible et c'est indispensable.

Chaque futur retraité·e devrait être contacté par les directions de nos syndicats. Ceux et celles qui ont maintenu leur adhésion devraient être associés si possible à l'activité du syndicat. La structuration d'une section sous la responsabilité de la C.E. devrait être envisagée. Les membres de la direction de l'Union Fédérale des Retraité·es de la FERC CGT sont à votre disposition pour vous y aider.

Luc Wajs

LE NOUVEAU FORFAIT « PATIENT URGENCES » EST UN FORFAIT, C'EST CERTAIN !

Le projet de loi de finances de la Sécurité sociale 2021 (PLFSS) contient une mesure scandaleuse : tou·tes les malades se rendant aux urgences sans être hospitalisés devront payer dès le 1^{er} janvier 2021, une somme prévue de 18 € (elle sera fixée par arrêté). Le PLFSS a été adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier.



Cette mesure touchera, pour une bonne part, les personnes âgées, évidemment. Aujourd'hui, un·e patient·e qui se rend aux urgences bénéficie d'une prise en charge à 80 % de ses frais médicaux par l'Assurance maladie, reste à sa charge le ticket modérateur qui est la plupart du temps pris en charge par les mutuelles des patient·es, en tout ou partie.

Il faut savoir que 80 % des passages aux urgences ne conduisent pas à une hospitalisation car, faute de médecin·e généraliste à proximité ou dehors des heures de consultation, quel autre recours que les urgences ? La raréfaction de médecin·es s'aggrave dans de nombreux endroits : le passage aux urgences a doublé en 20 ans.

Comme à l'occasion de la pandémie Covid-19, cette mesure cache le manque de lits et de soignant·es, le manque d'hôpitaux de proximité.

⇒ Signez la pétition confédérale !



NON AU « FORFAIT URGENCES »

C'est inacceptable : les assurés ne peuvent être rendus responsables du manque de médecin·es dits « de ville » ou de recours possibles à des soins de proximité qui les obligent à se rendre dans les services d'urgence. Ils et elles ne peuvent être rendus responsables des fermetures de lits à l'hôpital, du manque de personnels soignants dans tous les services... La CGT, au contraire, fait des propositions pour développer l'accès aux soins de proximité, qu'ils soient programmés ou non.

Elles s'appuient notamment sur la création de Centres de santé pluri disciplinaires (médecin·es généralistes et spécialistes, infirmier·es, radiologues ...) dans le cadre du service public.

Je suis contre le forfait urgence.

Je demande qu'il soit retiré du projet de financement de la Sécurité sociale.

Signature en ligne :

<https://www.cgt.fr/petition/non-au-forfait-urgences>



MAGAZINES, JOURNAUX, CARNETS, ENVELOPPES...

COMMENT TOUS VOS PAPIERS TRIÉS SONT-ILS TRANSFORMÉS POUR ÊTRE RECYCLÉS?

En 2019, grâce au geste de tri des Français, 57% des papiers graphiques ont été recyclés. Découvrez les 5 étapes qui permettent cette transformation dans une usine papetière.

1. ARRIVÉE DES BALLES DE PAPIERS DU CENTRE DE TRI

Dans ces gros paquets appelés balles, on retrouve tous les papiers triés par les habitants.



2. TRANSFORMATION EN PÂTE À PAPIER



Les balles de papiers sont plongées dans un gros mixeur : **le pulpeur**. Ce brassage avec l'eau permet de séparer les fibres de cellulose.

3. NETTOYAGE ET FILTRAGE DES FIBRES

Cette étape permet d'**éliminer tous les indésirables** (agrafes, spirales, encres, colles...). La pâte recyclée peut maintenant rejoindre le procédé habituel de la fabrication des papiers.



4. FABRICATION DES FEUILLES



Grâce à une machine à papier, la pâte est aplatie, étirée et séchée sur des cylindres chauffés à la vapeur pour devenir une immense feuille de papier. On peut ainsi fabriquer jusqu'à **110 km de papier** par heure.

5. MISE EN BOBINE DU NOUVEAU PAPIER

Les feuilles de papier recyclé sont mises en bobine et seront ainsi vendues à des imprimeurs qui les utiliseront en tout ou partie pour la fabrication de papiers graphiques (journaux, magazines, cahiers,...).



TRIER,
C'EST
DONNER
DU RÉPIT AUX
RESSOURCES DE
LA PLANÈTE

1,3 million
de tonnes de
papiers recyclés
permettent
d'économiser
annuellement :



23 milliards
de litres d'eau
soit l'équivalent de la
consommation d'une
ville comme Toulouse.



4 000 GWh,
soit l'équivalent
de deux fois
la consommation
d'électricité
d'une ville comme
Marseille.